



# La voie du changement

Favoriser une culture de réconciliation  
au sein de Parcs Canada



### **ART DE LA PAGE COUVERTURE**

L'œuvre d'art de la page couverture est de John McCormick.

La famille de John est originaire de la collectivité mohawk de Kahnawake. John fait partie de l'équipe de Parcs Canada depuis longtemps; depuis dix ans, il assure la gestion de l'équipe des Relations autochtones au sein de la Direction des affaires autochtones, au fil de ses diverses modifications. John est déterminé à faire progresser les relations avec les collectivités autochtones et il a dirigé de nombreuses conversations difficiles en vue d'établir des liens fructueux et de renforcer ceux qui existent depuis longtemps. Il est particulièrement fier des liens personnels tissés avec de nombreux Autochtones dans ce vaste territoire que nous appelons l'île de la Tortue.

### **PHOTOS**

Toutes les photos © Parcs Canada

## La voie du changement : Avant-propos du directeur général

### Favoriser la réconciliation au sein de Parcs Canada

Le gouvernement du Canada s'est engagé sur la voie de la réconciliation avec les peuples autochtones et à l'établissement d'une relation renouvelée avec ces derniers fondée sur la reconnaissance des droits, le respect, la coopération et le partenariat.

L'Agence Parcs Canada est honorée de travailler avec les communautés autochtones d'un océan à l'autre. Bien que nous soyons fiers de nos nombreuses collaborations fructueuses avec les peuples autochtones, nous reconnaissons qu'il est possible de faire davantage pour améliorer les relations avec nos partenaires autochtones actuels et futurs. Il me fait plaisir de vous faire part du plan de travail *La voie du changement* : favoriser une culture de réconciliation au sein de Parcs Canada.

Enraciné dans nos relations avec les peuples autochtones et élaboré avec la contribution de membres de l'équipe Parcs Canada de tout le pays, cet important document servira de feuille de route pour prendre des mesures qui approfondiront et renforceront nos relations avec les partenaires autochtones.

L'Agence Parcs Canada s'est engagée à créer un réseau de lieux patrimoniaux nationaux qui reconnaît et honore les contributions des peuples autochtones, leurs histoires et leurs cultures ainsi que les relations intégrales qu'ils entretiennent avec leurs terres et eaux traditionnelles, dont beaucoup se trouvent dans des lieux administrés par Parcs Canada. Grâce à ce plan, Parcs Canada peut commencer à éliminer les obstacles et à mieux coordonner et promouvoir le travail de transformation requis pour faire avancer la réconciliation.

L'orientation fournie par le présent document permettra à Parcs Canada d'aller de l'avant d'une manière qui reflète l'esprit et l'intention de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, favorise la réconciliation et met en œuvre les droits garantis par l'article 35, les obligations découlant des traités et les engagements connexes.

La réconciliation signifie différentes choses pour différentes personnes; chacun a des récits, des perspectives et des histoires uniques. Je vous encourage à lire *La voie du changement* et à y trouver des façons dont nous pouvons travailler ensemble pour aller de l'avant.

Merci, Miigwetch.

**Michael Nadler**  
Directeur général par intérim  
Agence Parcs Canada



Michael Nader  
Directeur général par intérim  
Agence Parcs Canada



## Introduction

Le gouvernement du Canada a entrepris de renouveler la relation avec les peuples autochtones, afin qu'elle soit fondée sur la reconnaissance des droits, la collaboration et le partenariat.

Parmi les organismes fédéraux, l'Agence Parcs Canada est particulièrement bien placée pour faire preuve de leadership dans le renouvellement et le renforcement des relations avec les peuples autochtones, en partie en raison de son rôle de gestionnaire d'une grande partie des terres et des eaux fédérales. Parcs Canada administre plus de 90 % des terres qui appartiennent au gouvernement fédéral, et presque toutes font partie du territoire traditionnel des peuples autochtones.

Les cultures et les identités des peuples autochtones sont enracinées dans la terre, et le respect des liens avec le lieu est un élément important des mesures et des résultats liés à la réconciliation. Malheureusement, des politiques passées du gouvernement ont fait que de nombreuses voix autochtones ont été réduites au silence parce que les liens avec les lieux ont été rompus.

Parcs Canada travaille avec de nombreux groupes et de nombreuses communautés autochtones partout au pays et contribue de diverses façons à la réalisation de progrès significatifs et tangibles vers la réconciliation. De nombreux lieux patrimoniaux sont gérés en collaboration avec les peuples autochtones, ce qui donne lieu à des collaborations inclusives propres à chaque lieu.

L'Agence Parcs Canada est fière de ses réussites et de sa réputation de chef de file en matière d'engagement et de partenariat avec les peuples autochtones. Toutefois, on peut faire davantage pour renouveler les relations avec les peuples autochtones.

### Favoriser la réconciliation à Parcs Canada

Afin de favoriser la réconciliation et le renouvellement des relations, Parcs Canada avait avant tout besoin d'un plan de travail pour



s'assurer que ses politiques et ses pratiques appuient les travaux à venir et que les principaux défis et obstacles au progrès sont déterminés.

Le présent plan de travail présente, pour l'ensemble de l'Agence, une orientation stratégique sur des mesures dans des secteurs prioritaires afin de mieux faire progresser le renforcement des liens avec les partenaires autochtones, l'élimination des obstacles, et la coordination et la promotion des activités de transformation nécessaires à la réconciliation.

En établissant la base pour un changement à long terme, le plan de travail décrit en détail les mesures précises qui seront prises à Parcs Canada sur une période de deux à cinq ans pour appuyer les progrès vers l'atteinte des résultats fondés sur la réconciliation. À mesure que Parcs Canada apporte des changements pour jeter les bases de la réconciliation, le plan de travail sera modifié.

Ce cheminement commun requiert du temps et un dialogue respectueux afin de favoriser la guérison et d'envisager un avenir pour tous. Parcs Canada écoute ses partenaires autochtones et s'engage, avec ces derniers, à explorer ce que signifie la réconciliation pour les lieux patrimoniaux, les politiques et les programmes. À mesure que nous progressons sur la voie de la réconciliation, nous continuerons de nous laisser guider par les partenaires autochtones.

Les mesures prioritaires de Parcs Canada sont regroupées sous quatre thèmes qui mettent en évidence les secteurs où nous pouvons réaliser des progrès vers la réconciliation. Ces thèmes sont les suivants :

- *Dans la nature et sur l'eau*
- *Voix autochtones*
- *Culture de réconciliation*
- *Gouvernance*

(Voir l'annexe pour obtenir la liste complète des mesures.)

Favoriser les possibilités pour les peuples autochtones de partager leurs histoires et de transmettre des connaissances intergénérationnelles est au cœur des mesures à prendre.

Les mesures prises dans le cadre du thème *Dans la nature et sur l'eau* appuieront les liens des peuples autochtones avec les territoires traditionnels, liens qui, dans bien des cas, ont été rompus lorsque des lieux patrimoniaux ont été créés, ce qui a entraîné des préjudices intergénérationnels dus à la perte du savoir, de la culture et de l'identité autochtones.

Les mesures de *Voix autochtones* marqueront le début d'un virage qui permettra de passer de la présentation de l'histoire de Parcs Canada à l'appui et à l'habilitation des peuples autochtones à partager leur propre histoire dans leurs propres mots, d'une manière qui favorise la vérité, un aspect fondamental de la réconciliation.

Les mesures relatives à la *culture de réconciliation* permettront d'élaborer une approche à l'échelle de



Parcs Canada pour améliorer la compréhension et l'appréciation internes et externes des cultures et de l'histoire des peuples autochtones, et d'élaborer des directives, des collaborations, des réseaux de produits de communication et des programmes de ressources humaines d'une manière qui crée et renforce à la fois une culture de la réconciliation.

Les mesures sous le thème de la *gouvernance* appuient l'évolution des processus de décision de Parcs Canada relatifs aux politiques, aux programmes et aux exigences opérationnelles en vue d'honorer les rôles, les responsabilités et le savoir des peuples autochtones dans l'intendance de leurs territoires ancestraux, et favorisent la mise en œuvre des droits et le respect des obligations.

### Résultats attendus

Grâce à ces mesures, Parcs Canada sera en meilleure position pour faire progresser la réconciliation en tant que priorité primordiale qui appuie l'engagement du gouvernement du Canada à établir de nouvelles relations de nation à nation, de gouvernement à gouvernement et entre les Inuits et la Couronne avec les peuples autochtones, des relations fondées sur la reconnaissance des droits, le respect, la coopération et le partenariat.

Parcs Canada fera progresser l'objectif de gestion des lieux patrimoniaux d'une manière qui reflète l'esprit et l'intention de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (DNUDPA), favorisera la réconciliation guidée par le Rapport de la Commission de vérité et de réconciliation de 2015 et mettra en œuvre les droits découlant de l'article 35, les obligations découlant de traités et les engagements connexes.

On élaborera et on révisera des lois, des politiques, des directives et des outils qui respectent les droits des Autochtones et leur vision du monde, et qui permettent la mise en œuvre d'une intendance partagée dans les lieux relevant de Parcs Canada.

De plus, les pratiques de Parcs Canada en matière de ressources financières et humaines appuieront mieux la mise en œuvre des traités et autres ententes fondamentales et seront adaptées aux besoins des peuples autochtones.

Grâce à ces mesures, les lieux patrimoniaux

favoriseront une compréhension de la réconciliation éclairée par les partenaires autochtones.

À plus long terme, la prise de décisions et la gouvernance de Parcs Canada en matière de conservation reposeront sur des approches de collaboration qui reflètent les valeurs et les connaissances autochtones et occidentales. Les désignations, les commémorations et les communications propres aux lieux patrimoniaux honoreront et reflèteront les liens qui unissent les Autochtones aux lieux patrimoniaux, les voix des Autochtones et les contributions historiques et continues des peuples autochtones au Canada.

De plus, Parcs Canada appuie la priorité du gouvernement du Canada consistant à combler l'écart socioéconomique entre les Canadiens autochtones et non autochtones en créant des possibilités pour améliorer le bien-être socioéconomique des partenaires autochtones.

Pendant toute la durée de ces travaux, Parcs Canada continuera de remplir son mandat, en veillant à ce que le patrimoine naturel et culturel du Canada soit protégé pour les générations futures et en donnant aux gens l'occasion de se rapprocher de ces lieux et de les découvrir d'une manière qui est significative pour eux.

### **Prochaines étapes/Conclusion**

Comme il est mentionné dans le rapport de 2015 *Honorer la vérité, réconcilier pour l'avenir* de la Commission de vérité et réconciliation du Canada (CVR), la réconciliation est un processus qui consiste à « prendre conscience du passé, reconnaître les torts qui ont été causés, expier les causes et agir pour changer les comportements » (CVR, 2015, p. 7).

Certaines mesures énoncées reflètent des préoccupations de longue date soulevées par les partenaires autochtones auprès de Parcs Canada, alors que d'autres sont le reflet de la compréhension des processus et des programmes internes de l'Agence. En outre, les commentaires formulés par les participants aux deux rencontres axées sur la compréhension des points de vue et des attentes des Autochtones à l'égard la culture et le patrimoine autochtones (*Rassemblements autochtones sur le patrimoine culturel* organisés par Parcs Canada à



Calgary et à Gatineau en novembre 2018) ont permis de confirmer la justesse des mesures énoncées dans le présent plan.

Certaines mesures indiquées peuvent être prises immédiatement; d'autres nécessiteront davantage de planification. Dans ses efforts de réconciliation, Parcs Canada, de concert avec d'autres ministères fédéraux, au besoin, proposera de nouvelles approches et entamera de nouveaux types de conversations avec les groupes autochtones et non autochtones.

Il s'agit d'une approche évolutive et collaborative. Parcs Canada comprend que son approche à l'égard de chaque relation doit être adaptée à son contexte particulier. Il reste encore du travail à faire et il sera fait au fur et à mesure que Parcs Canada poursuivra la réconciliation et l'établissement de relations avec les peuples autochtones. Il est essentiel d'être à l'écoute des partenaires autochtones pour comprendre l'efficacité de nos efforts en vue d'apporter des changements. Cumulativement, les mesures établies jettent la base d'une collaboration plus efficace avec les partenaires autochtones. Être à l'écoute des partenaires autochtones est essentiel afin de déterminer dans quelle mesure nos efforts sont efficaces pour réaliser des changements.

L'Agence Parcs Canada s'est engagé à élaborer conjointement des approches pour permettre aux peuples autochtones de remplir leur rôle de gardiens traditionnels des terres et des eaux dans les lieux patrimoniaux, en maintenant les relations réciproques qui existent depuis des millénaires.

## - L'ANNEXE -

### Mesures qui soutiennent la réconciliation à Parcs Canada

#### Dans la nature et sur l'eau

- Appuyer et mettre en œuvre, dans les lieux patrimoniaux, des projets et des programmes qui permettent aux partenaires autochtones de jouer un rôle actif et d'assumer des responsabilités en matière d'intendance des lieux patrimoniaux (p. ex. camps aînés-jeunes, programmes de gardiens autochtones).
- Appuyer la mise en œuvre des droits et faciliter l'utilisation des lieux patrimoniaux par les peuples autochtones, y compris ceux requis pour la planification, la gestion et la mise en œuvre des droits des Autochtones à la récolte de ressources renouvelables.
- Poursuivre les modifications aux lois et aux règlements pour appuyer les activités traditionnelles autochtones.
- Collaborer avec des partenaires autochtones à l'élaboration d'une formation et de nouvelles approches en matière d'application de la loi, y compris l'application de la justice réparatrice dans les lieux patrimoniaux.
- Donner des conseils pour clarifier les options qui s'offrent aux lieux patrimoniaux pour honorer les territoires traditionnels et refléter les ententes de gestion coopérative par l'entremise de l'uniforme.
- Examiner et soutenir les processus décisionnels liés au financement dans le cadre du Fonds pour la nature et du programme pilote de gardiens autochtones.

#### Voix autochtones

- Collaborer avec des partenaires autochtones pour faire mieux comprendre aux Canadiens que les peuples autochtones sont des partenaires dans la gestion des lieux patrimoniaux en modifiant les messages pour mettre l'accent sur leurs rôles et responsabilités continus en tant que gardiens de leurs territoires traditionnels.
- Soutenir les entreprises touristiques autochtones afin d'améliorer la compréhension des Canadiens non-autochtones des cultures autochtones en :
  - Aidant à mettre en œuvre l'Initiative

tourisme, expériences et récits autochtones dans les lieux patrimoniaux grâce à l'élaboration et à la prestation conjointes d'expériences du visiteur axées sur la culture autochtone.

- Établissant des collaborations stratégiques avec des partenaires autochtones aux niveaux national et régional pour appuyer directement les initiatives touristiques.
- Dans l'esprit de l'Année internationale des langues autochtones, élaborer des outils pour promouvoir l'inclusion des langues autochtones dans les documents de communication des lieux patrimoniaux (p. ex. guides d'activités des visiteurs, dépliants, cartes et panneaux d'interprétation).
- Conformément à l'appel à l'action no 79 de la Commission de vérité et de réconciliation, Parcs Canada :
  - Ajouter trois représentants autochtones (Premières Nations, Métis et Inuits) à la Commission des lieux et monuments historiques du Canada.
  - Mettra à jour le récit historique des lieux patrimoniaux en intégrant les perspectives et les voix autochtones dans la mise en valeur de l'importance de ces lieux.

#### Culture de réconciliation à Parcs Canada

- En partenariat avec le Centre national pour la vérité et la réconciliation, et conformément à l'appel à l'action n° 79 de la Commission de vérité et réconciliation, entreprendre un





processus collaboratif de planification et de mobilisation en vue de la désignation nationale des pensionnats indiens et de l'élaboration d'un exposé narratif national sur le sujet.

- Permettre la reconnaissance des territoires traditionnels autochtones dans les lieux patrimoniaux partout au pays grâce à une signalisation adaptée à la culture, la conception et les messages étant élaborés avec des partenaires autochtones.
- Établir une communauté de pratique autochtone active en matière de conservation à Parcs Canada pour :
  - Favoriser la sensibilisation et la compréhension des avantages de travailler avec des partenaires autochtones en vue d'atteindre les objectifs de conservation;
  - Déterminer les besoins en matière de communication en ce qui a trait au recoupement entre les lieux patrimoniaux et l'intégrité écologique et les droits et responsabilités des Autochtones à l'égard de leurs territoires traditionnels.
- Accroître la capacité des membres de l'équipe d'interprétation de Parcs Canada d'aborder des sujets difficiles, y compris les récits liés à l'histoire des peuples autochtones par rapport aux lieux patrimoniaux.
- Élaborer des outils pour les processus de dotation afin d'inclure les compétences culturelles dans les affiches d'emploi et les processus d'entrevue et d'évaluation.
- Mettre en œuvre des mécanismes et des stratégies pour soutenir et promouvoir l'emploi et le recrutement des Autochtones.
- Établir des relations clés au sein des organisations autochtones locales et régionales afin d'établir un réseau qui sera utilisé lorsque des possibilités d'emploi se présenteront.
- Élaborer un programme d'embauche de jeunes Autochtones.
- Créer des cours pour appuyer l'apprentissage et le leadership chez les Autochtones à Parcs Canada.
- Mettre à jour et offrir un programme renouvelé afin de soutenir la rétention des membres d'équipe autochtones.
- Soutenir les projets mettant l'accent sur la mise en œuvre de projets axés sur l'établissement, l'amélioration ou le renforcement de relations significatives avec les Métis, par l'entremise du Fonds du projet de réconciliation avec les Métis.
- Élaborer des stratégies locales avec des partenaires autochtones concernant les possibilités économiques autochtones.
- Faire progresser la compréhension des objets archéologiques autochtones de la collection de Parcs Canada grâce à :
  - l'élaboration d'un inventaire des objets autochtones de la collection archéologique avec les détenteurs du savoir autochtone;
  - l'offre de possibilités d'apprentissage à Parcs Canada pour les conservateurs autochtones.
- Élaborer une stratégie de mobilisation interne à long terme pour aider les membres de l'équipe Parcs Canada à travailler à la réconciliation en collaboration avec les partenaires autochtones par le renforcement des capacités, les communications internes et les possibilités de formation.
- Élaborer et offrir une formation interne afin de mieux préparer les gestionnaires de Parcs Canada à collaborer avec les partenaires

autochtones, le public et les intervenants au sujet de la réconciliation et des conversations connexes.

- Élargir la prestation de l'exercice des couvertures de Kairos aux membres de l'équipe Parcs Canada afin de favoriser une meilleure compréhension de l'histoire des relations entre la Couronne et les Autochtones au Canada, conformément à l'appel à l'action n° 57 de la Commission de vérité et réconciliation (perfectionnement professionnel et formation des fonctionnaires).

### Gouvernance

- Élaborer un mécanisme pour permettre aux détenteurs du savoir et aux experts autochtones de participer efficacement à la gouvernance de l'Agence.
- Accroître les rôles décisionnels des Autochtones dans la gestion des lieux patrimoniaux grâce à des structures d'établissement de relations, à des ententes de collaboration et à des conseils de gestion coopérative officiels.
- Favoriser la participation des partenaires autochtones à la conservation des ressources naturelles; mieux appuyer les connaissances et les détenteurs de connaissances autochtones; et travailler de façon plus importante avec les partenaires autochtones aux pratiques de conservation (c.-à-d. le programme Conservation et restauration (CoRe), le programme de surveillance de l'intégrité écologique et l'amélioration du système de permis de recherche et de collecte).
- Aligner les priorités de Parcs Canada en matière de connaissance et recherche avec celles des Inuits, Premières nations et Métis, s'il y a lieu, et élaborer des arrangements collaboratifs afin de faciliter le travail conjoint en matière des priorités et intérêts de conservation.
- Examiner les processus de planification de la gestion passés et en cours pour trouver des exemples d'approches réussies et novatrices en matière de participation des peuples autochtones, et compiler les pratiques exemplaires et les leçons apprises à titre d'outil de référence pour guider les programmes futurs.
- Améliorer la formation des planificateurs de la gestion aux pratiques exemplaires avec les peuples autochtones.
- Examiner et réviser les orientations et outils clés d'élaboration des plans directeurs et les modifier pour assurer une participation appropriée des peuples autochtones aux processus d'élaboration des plans directeurs.
- Favoriser le traitement en temps opportun et la compréhension des diverses options de paiement (honoraires, etc.).
- Fournir de la formation et des conseils en matière de processus des achats afin de s'assurer que les possibilités économiques des Autochtones soient optimisées et que les obligations découlant des traités modernes et les engagements relatifs aux ententes sur l'établissement de parcs et les répercussions et avantages connexes soient respectés.
- Examiner la gestion de la collection archéologique et l'accès à celle-ci en collaboration avec les détenteurs du savoir, les communautés et les experts autochtones, tout en veillant de façon proactive à l'accessibilité des collections.
- Collaborer avec les détenteurs du savoir et les experts autochtones afin d'assurer des mécanismes efficaces de participation des peuples autochtones à la conception et à la prise de décisions concernant les projets archéologiques.
- Examiner les politiques, pratiques, et processus de commémoration et de conservation du patrimoine culturel avec les détenteurs du savoir autochtones afin de refléter les valeurs, les perspectives et les visions du monde autochtones.
- Coordonner la mise en œuvre de l'Environnement de gestion des traités modernes (système d'établissement de rapports sur les obligations découlant des traités) et élaborer des communications internes concernant les obligations découlant des traités.
- Coordonner et gérer les efforts afin d'accroître la capacité à soutenir et à faire avancer la réconciliation.

